Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée

Band: 10 (1889)

Heft: 8

Artikel: Chronique de l'esclavage

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-133638

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

magne, les puissances qui y ont déjà adhéré sont la Belgique, l'État Indépendant du Congo, la France et l'Italie. L'objet principal de la réunion sera la question de la traite des nègres et la recherche des moyens à employer pour faire pénétrer de plus en plus l'influence civilisatrice de l'Europe au centre du continent.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

La Gazette officielle de la **Tripolitaine** publie un décret du gouverneur général abolissant la traite des esclaves et instituant des peines sévères pour toute infraction à ce décret.

M. Ch. Allen, secrétaire de la British and Foreign Antislavery Society, a publié dans le *Times* la lettre suivante de M. Flad, missionnaire. Elle confirme les craintes que la défaite des Abyssins par les Derviches pouvait faire naître, de voir l'**Abyssinie** chrétienne augmenter la liste des territoires désolés par les chasseurs d'esclaves.

Permettez-moi, dit M. Flad, de vous adresser la lettre suivante que j'ai reçue hier. Peut-être pourrez-vous faire quelque chose dans cette affaire, je l'ai traduite de l'amharic, dans lequel elle a été écrite à Aden le 22 avril; elle est signée par sept Abyssins y résidant.

« Puisse cette lettre parvenir à M. Flad. Notre patrie, l'Abyssinie, souffre de par la volonté de Dieu. Les Derviches (mahdistes) ont réduit en désert l'Abyssinie occidentale. Les Abyssins ont combattu bravement, mais ils ont été défaits plusieurs fois; des milliers de chrétiens ont été vendus comme esclaves, sans compter les milliers de ceux qui ont été froidement massacrés. Parmi ceux qui ont été vendus comme esclaves et envoyés à la Mecque, beaucoup appartiennent à notre noblesse. Ils se sont adressés à nous pour que nous leur aidions à recouvrer leur liberté, et nous sommes dans une grande angoisse au sujet de nos frères et de nos sœurs qui ont été réduits en esclavage et conduits en pays musulmans. Nous voudrions leur venir en aide, mais nous ne savons comment faire. Nous savons que vous êtes un grand ami de notre nation, et c'est pourquoi nous nous adressons à vous. Au nom de Christ, portez à la connaissance des chrétiens d'Europe, qui craignent Dieu et aiment les frères, le triste sort de nos frères et de nos sœurs. Se peut-il qu'au dixneuvième siècle des chrétiens deviennent les esclaves de mahométans? Pourquoi est-il permis à des musulmans brutaux et fanatiques de réduire en désert un pays chrétien comme l'Abyssinie, et d'en extirper le christianisme. Oh! que cet appel trouve le chemin de votre cœur. »

Une autre lettre, dit encore M. Flad, reçue d'un missionnaire qui a été élevé en Allemagne, décrit ainsi les incursions des Derviches: « En 1885, les Derviches envahirent la province d'Asmara, en brûlèrent toutes les églises et les maisons, emmenant les habitants en captivité. En 1886, ils firent de même dans la province de Tshelga, et vendirent la population comme esclave. Ils brûlèrent aussi le célèbre monastère de Mahabera et en massacrèrent froidement les moines. En 1887, le roi Jean les défit; mais, en 1888, ils envahirent de nouveau le pays, chassèrent le roi du Godjam, emmenant avec eux des milliers de chrétiens qui furent vendus comme esclaves. » Je souffre profondément pour ces malheureux, connaissant le caractère brutal de ces fanatiques musulmans.

Dans son ouvrage: De 1883 à 1887 au Soudan, M. A.-B. Wylde, vice-consul anglais à Jeddah, donne sur la pêche des perles dans la mer Rouge, par des esclaves, les renseignements suivants : « La pêche des perles est le travail le plus cruel; chaque bateau a deux ou trois petits esclaves auxquels on apprend ce métier. Après quelques jours de recherches, lorsque les bateaux travaillent au-dessus d'un banc d'huîtres à perles couvert de trois ou quatre brasses d'eau seulement, on montre aux petits esclaves les coquilles qu'il faut rapporter; quoique peut-être ils ne sachent pas nager, on les fait descendre dans l'eau, une pierre attachée aux pieds, une bride sous les bras, une corbeille liée à leur gilet. D'abord, on ne les tient sous l'eau qu'une demi-minute environ, puis on les fait remonter. S'ils ne rapportent pas une coquille ou deux, on leur fait sentir le bout de corde ou le bâton. Je ne connais rien de plus cruel, pour un petit garçon qui vient d'être amené au bord de la mer, que d'être descendu sous l'eau pour pêcher des huîtres. Il lui est impossible d'échapper, la lourde pierre le fait descendre, et je me suis souvent demandé ce qu'ils doivent éprouver la première fois qu'on les descend dans les profondeurs de la mer. Beaucoup meurent du choc qu'en reçoit leur organisme et de peur. Lorsque l'enfant, qui était descendu vivant dans l'eau, en est remonté par son propriétaire, celui-ci ne retire souvent que l'enveloppe de son esclave. La vie que menent ces pauvres petits avant d'être accoutumés à ce métier est très dure; celle des esclaves employés à garder les troupeaux ou dans des plantations de palmiers l'est moins.»

Dans la conférence donnée au Caire par M. J. Borelli sur son exploration des **pays Gallas**, au sud du Choa, le voyageur a rapporté que les esclaves forment un des articles les plus importants du marché de

Djima, où tous les jeudis se pressent quinze ou vingt mille personnes. On y en voit toujours quatre ou cinq cents, alignés, assis sur des pierres, leurs propriétaires derrière eux. Le prix d'un esclave est ordinairement de sept à douze talaris, il n'excède jamais vingt talaris. C'est la source de la richesse du roi de Djima, qui s'en sert pour payer son tribut à Ménélik. Dans son propre pays et dans son voisinage immédiat, ce dernier interdit bien officiellement le commerce des esclaves, mais luimême et tous ses officiers, après chaque expédition, ramènent au Choa des milliers de prisonniers esclaves. Lorsque le roi de Djima vient apporter son tribut à Ménélik, il lui offre des esclaves, qui sont acceptés avec empressement, Ménélik se gardant de lui faire la plus légère observation contre un commerce qui se pratique dans son intérêt.

L'Antislavery Report donne des renseignements sur la première assemblée générale de l'Imperial British East African Company, présidée par M. Mackinnon, et à laquelle assistaient M. Mackenzie, agent de la Compagnie à Mombas, et sir John Kirk, ancien consul général anglais à Zanzibar. M. Mackinnon a affirmé que le désir de la Société est d'accroître le bien-être des natifs dans cette partie de l'Afrique. Il fallait tout d'abord organiser un peu le pays et prouver aux indigènes que le désir de leur être utile, manifesté par la Compagnie, n'était pas un vain mot. Il estime que M. Mackenzie a agi très sagement en prenant à la solde de la Compagnie, pour faire la police, un des principaux chefs de Mombas, dont il s'est fait un ami en lui payant une petite subvention. Le premier grand travail à entreprendre sera la construction d'une ligne de chemin de fer partant de la côte et s'avançant graduellement dans l'intérieur, pour relier les stations avec l'Océan. La Compagnie a adopté pour devise, sur son drapeau : Lumière et liberté.

On a beaucoup parlé d'abus de la part des Arabes, que l'on a dénoncés comme prenant plaisir à répandre le sang innocent, a dit M. Mackensie. Mais ces jugements sont en opposition avec l'expérience qu'il a de l'Arabe; il parle d'hommes avec lesquels il a vécu en relations intimes pendant plus de quinze ans, au golfe Persique et récemment en Afrique. Il est fier de mettre au rang de ses plus fidèles amis le sultan de Zanzibar, Sayid Bin Hamid, M'Barouk, leurs fils et leurs frères. Aussi s'élève-t-il contre l'ignorance et même contre la cruauté et la perversité de ceux qui prêchent une croisade contre les Arabes de l'Afrique centrale. Cette idée est aussi dangereuse à son avis qu'elle est imprati-

¹ M. Mackenzie assimile-t-il l'Arabe de la côte à celui de l'Afrique centrale?

cable; ce n'est pas le moyen de gagner la sympathie, la confiance et la coopération de l'Arabe qui est un fin marchand.

La Compagnie doit travailler avec lui et par lui dans les opérations commerciales, et le faire profiter de la présence de ses agents. Le 1er janvier, M. Mackenzie a obtenu la libération de 1400 esclaves, qui ont maintenant leurs papiers d'affranchissement et que les Arabes ne désirent nullement inquiéter. Quelques-uns d'entre eux étaient retournés dans la maison de leurs anciens maîtres et étaient traités avec la plus grande bonté. M. Mackenzie pense qu'on l'eût jugé sévèrement s'il eût agi avec les Arabes en se plaçant simplement au point de vue anti-esclavagiste et s'il n'eût pris en considération les droits de propriété reconnus par les lois, les coutumes et les traités du pays. Avant son départ de Mombas, le désir a été exprimé que l'on obtînt le rachat, aux mêmes conditions, de 3000 esclaves fugitifs qui se sont établis à 80 kilomètres de cette ville. Il a payé 125 francs par tête pour les esclaves qu'il a rachetés. L'Arabe est un marchand très fin. Il ne comprend la question de l'esclavage qu'au point de vue commercial. M. Mackenzie a discuté ce sujet avec les trafiquants arabes de Mombas, et leur a dit que la Compagnie fournira toutes les marchandises et tout ce qui sera nécessaire pour les opérations commerciales à l'intérieur, qu'elle organisera chaque caravane en Compagnie à responsabilité limitée et en prendra toutes les actions qui ne seront pas souscrites par les Arabes. Ceux-ci dirent qu'ils n'avaient pas d'argent; à quoi il répondit que la Compagnie était prête, non seulement à les adjoindre comme associés à ses opérations commerciales, mais à leur avancer de l'argent sur leur propriété, à un taux raisonnable. Il a fait à plusieurs des avances d'argent sur leurs plantations de cocotiers; une des clauses du contrat est qu'ils iront à l'intérieur trafiquer, mais sans y faire des esclaves. On formera des dépôts pour protéger les caravanes; la Compagnie y enverra des convois de marchandises. Lorsque les Arabes achèteront l'ivoire, objet de leur trafic, ils l'apporteront aux stations de la Compagnie, dont les agents leur en donneront un récépissé. Les Arabes ont compris l'avantage de l'offre qui leur était faite et l'ont acceptée. Quant à leur respect pour ces conditions, M. Mackenzie a rappelé que toutes leurs propriétés à Mombas sont entre les mains de la Compagnie.

Le sultan de Zanzibar lui a dit qu'il émancipera les esclaves si la Com-

ou distingue-t-il le commerçant sédentaire du chasseur d'esclaves? Ses Arabes de Mombas sont-ils ceux dont il a été question à propos de Frere-Town?

pagnie lui montre comment la chose peut être faite sans ruiner les Arabes. M. Mackenzie estime qu'une déclaration publique de la volonté du sultan suffirait, et qu'il n'en résulterait aucun trouble.

Le *Times* du 8 mai a publié une lettre de M. Mackay, d'Ousambiro, du mois de janvier, de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« J'ai lu avec une grande satisfaction la proposition du commandant Cameron de créer une Société anglaise qui établirait un cordon anti-esclavagiste le long de la ligne des grands lacs de l'Afrique centrale. L'intérêt qu'éveille partout en Europe le récit des atrocités commises chaque jour dans l'intérieur de ce continent permet à ceux qui s'y intéressent d'espérer que des démarches efficaces seront enfin faites pour mettre un terme à ces horreurs. Il est très difficile de parler de ce mal épouvantable sans être accusé d'exagération, quoiqu'il soit impossible d'exagérer à cet égard. Livingstone écrivait en 1871 : « Les maux infligés par les Arabes sont énormes, mais probablement ne sont-ils pas plus grands que ceux que se font les indigènes les uns aux autres. » Ceci est tout spécialement vrai de l'Ou-Ganda et de l'Ou-Nyoro. Ces pays ont généralement en campagne, dans une direction ou dans l'autre, de grandes armées qui dépeuplent de leurs habitants de vastes régions. D'ordinaire les Arabes ne se joignent pas à ces expéditions, organisées en vue du meurtre; ils fournissent les fusils et la poudre et reçoivent en paiement des femmes, des enfants et de l'ivoire enlevé dans les razzias. Chaque année, environ deux mille esclaves sont achetés et conduits par eau de l'Ou-Ganda dans l'Ou-Soukouma, où commence la marche vers la côte. Il ne sera pas facile d'arrêter ce trafic par eau, mais, en admettant qu'on puisse le faire, quels moyens faudra-t-il employer pour empêcher l'asservissement de dizaines de milliers de noirs dans les pays exploités par les Ba-Ganda? Les Arabes sont assez lâches en présence de forces plus grandes que les leurs; mais dans l'intérieur de l'Afrique, ils ont trouvé qu'en agissant comme ils le font ils pouvaient défendre leurs intérêts illégitimes contre les Européens. M. Mackay montre comment ils ont agi sur le Nil, sur le haut Congo, sur le Nyassa et dans l'Afrique orientale. Ils n'eussent rien osé tenter s'ils n'avaient pas vu la faiblesse des troupes qu'on leur opposait partout et la promptitude avec laquelle les chrétiens lâchent pied au premier revers. Même dans les eaux de Zanzibar, le trafic des esclaves se poursuit presque impunément, parce que les croiseurs anglais sont petits, lents et d'un type suranné. Les Arabes ne peuvent pratiquer leurs massacres et leurs razzias d'esclaves que parce qu'une politique trois fois aveugle permet

de leur fournir ad libitum de la poudre et des fusils. C'est l'Europe, et je n'hésite pas à le dire, l'Angleterre, qui procure annuellement à ces tueurs d'hommes les moyens d'accomplir leur œuvre meurtrière. Les hommes civilisés parlent de liberté commerciale, mais il ne peut et il ne doit pas y avoir de libre trafic d'instruments de rapine et de meurtre. Nous avons là le phénomène étonnant d'un continent saignant par tous les pores, et d'efforts faibles, inefficaces, faits à la côte pour empêcher l'exportation d'esclaves, tandis qu'en même temps quelques petits marchands européens à Zanzibar envoient à l'intérieur, sans obstacles, des armes et des munitions, sans lesquelles les Arabes et les Ba-Ganda ne pourraient pas faire une seule razzia. On pousse les tribus à se détruire les unes les autres, et les Arabes sont encouragés à les exploiter toutes, simplement par le fait qu'il leur est permis d'avoir autant d'instruments de meurtre qu'ils en désirent. Pendant des années nous avons répandu ces semences amères, et maintenant nous commençons à en récolter le fruit en assassinats et en défiance. Les vaisseaux anglais qui transportent des missionnaires et des Bibles en Afrique transportent aussi, et en beaucoup plus grand nombre, des fusils Enfield et des carabines se chargeant par la culasse, qui font de ce continent un véritable enfer. La Société des missions anglicanes, qui a déjà dépensé plus de 150,000 liv. sterl. pour introduire le christianisme dans l'Afrique équatoriale orientale, voit ses efforts annulés par des guerres continuelles et des intrigues, grâce aux fusils et à la poudre fournis par des marchands chrétiens trop lâches pour s'aventurer eux-mêmes dans l'intérieur, car leurs marchandises les feraient probablement assassiner. Les Ba-Ganda m'ont avoué à réitérées fois que ce sont les fusils qui leur permettent de faire leurs massacres dans les pays voisins.

« On pourra dépenser des milliers de livres sterling pour amener des canonnières sur le Nyassa, le Tanganyika et les deux Nyanza, mais si les marchands de poudre et de fusils continuent à être libres de fournir leurs armes meurtrières, nul cordon de troupes, quelque braves qu'elles soient, ne pourra mettre un terme à la chasse aux esclaves dans l'Afrique centrale. Cameron a raison de ne pas recommander que le gouvernement prenne en main la tâche d'empêcher par la force les razzias d'esclaves à l'intérieur. Même dans ces jours de socialisme d'État, je crois qu'une association indépendante, d'hommes déterminés, fera beaucoup mieux cette œuvre-là. Mais que la Société soit internationale ou exclusivement anglaise, il faut avant tout qu'elle obtienne la sympathie et l'appui des principaux gouvernements intéressés, l'An-

gleterre et l'Allemagne, la France, le Portugal, l'État du Congo, auxquels il est nécessaire de demander d'interdire formellement l'importation des armes et des munitions. Un cordon de force suffisante, comme le propose le commandant Cameron, fera le reste, mais sans cette garantie, aucun cordon ne fera rien de bon. L'œuvre à faire est donc triple : 1° empêcher l'importation d'armes et de munitions ; 2° fortifier la surveillance à la côte par des croiseurs plus nombreux et meilleurs ; 3° établir le cordon de police sur le cours supérieur des fleuves.

« Aussi longtemps que l'Arabe restera en Afrique, il fera le trafic des esclaves et, malgré cela, il sera considéré par les natifs comme un ami, simplement parce qu'il vend d'autres marchandises qui sont demandées. Pour délivrer l'Afrique de sa présence, il faut enlever de ses mains le commerce. Si les Européens réussissent à fournir aux natifs le calicot et d'autres marchandises d'un trafic légitime, ils supplanteront entièrement les Arabes qui se retireront dans leur pays. Mais, pour cela, il faut abandonner le système barbare et inhumain d'employer des hommes comme porteurs. Aucun marchand européen ne peut s'en servir, ni espérer vendre avec profit à meilleur marché qu'un négociant arabe. S'il transporte ses marchandises en se servant de bêtes de somme : éléphants ou buffles, ou mieux encore de wagons traînés par ceux-ci, il réussira, sans aucun doute, à s'assurer tout le commerce de l'ivoire, parce qu'il pourra donner plus de calicot pour une défense d'ivoire. Toutefois, il faut se rappeler que des millions d'indigènes demandent du calicot, mais n'ont pas d'ivoire à donner en échange. L'Arabe accepte un esclave d'un homme pauvre pour le peu de calicot dont celui-ci a besoin, mais que peut accepter l'Européen en échange? Les produits du sol ne paieront pas les frais du transport à la côte, même par des wagons traînés par des éléphants. En beaucoup d'endroits on offrira à vendre des peaux, du tabac, du coton, du café, mais cela ne vaudra pas le transport à des centaines de kilomètres. Le seul moyen de succès sera la construction de tramways pour conduire aux grandslacs ou à d'autres centres de population. De cette manière l'on pourra introduire l'échange du calicot contre les produits du pays, les natifs feront produire à la terre beaucoup plus qu'aujourd'hui, et la traite disparaîtra avec les Arabes qui, n'ayant plus la facilité de se procurer des fusils et des munitions, ne pourront plus faire la chasse à l'homme.

« L'Association britannique fera une œuvre de police efficace contre la contrebande de la poudre et des esclaves si elle est dès le début assez forte pour défier toute tentative de la braver. Les Arabes agissent aujourd'hui en désespérés; les mesures à leur opposer ne doivent pas être entachées de faiblesse. Il ne faut pas continuer à offrir le spectacle actuel de deux partis dont l'un cherche à punir les chasseurs d'esclaves, tandis que l'autre leur permet de se procurer en quantité illimitée les instruments de leur trafic meurtrier. Dans une des dernières lettres que M. Mackay a reçues d'Émin-pacha, datée de Wadelaï du 25 août 1887, le gouverneur de la province équatoriale écrivait : « La condition sine qua non de la paix et de la prospérité de ce pays, c'est la défense d'importer des armes à feu, des munitions et de la poudre. Les gouvernements anglais et allemand devraient s'entendre à cet égard et punir sans pitié quiconque transgresserait leur défense. Mwanga et Kabréga entreraient bien vite en arrangement lorsqu'ils verraient leurs provisions de poudre épuisées. »

Le Daily News reçoit d'un de ses correspondants de Zanzibar la lettre suivante : Pour vous donner une idée de l'importance de la question de l'esclavage ici, il suffira de dire que les sept-huitièmes de la population sont des esclaves. Certains Arabes en ont un millier; le nombre de ceux qui les comptent par centaines n'est pas petit. Les résidents les moins riches trouvent que l'emploi le meilleur possible de leur capital est l'achat d'esclaves, dont ils louent les services aux Européens à un prix élévé. Un petit nègre, dont le prix moyen est de 100 francs, peut gagner jusqu'à vingt pesas par jour. Souvent les Européens au service desquels sont ces nègres ne se doutent pas que la plus forte part de leur salaire s'en va à leurs maîtres arabes. Le blocus n'a pas réussi à empêcher la traite à laquelle tout le monde, ou au moins chaque Arabe prend part sur la côte. Quoique, depuis 1873, la vente d'esclaves sur le marché ouvert ne soit pas permise, elle a toujours lieu dans des locaux fermés, dont les Européens sont exclus; elle est parfaitement légale. Il paraît étrange que des travailleurs nègres ne puissent être transportés par mer, ce qui est permis pour des esclaves femmes domestiques. Malgré l'augmentation constante du prix des esclaves dans l'Afrique orientale, les ânes sont toujours plus chers que les hommes. Un fort ouvrier ou porteur coûte en moyenne 500 ou 600 francs. Les surias pour le harem sont naturellement la marchandise humaine la plus coûteuse: tout Arabe comme il faut en a trois, quatre, cinq et même six. Le demande est toujours très forte; pour de jeunes négresses, elle atteint de 750 à 850 fr., tandis que les Abyssiniennes vont jusqu'à 1000 et même à 2500 francs.